

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 27/06/2022

Référence
<b>2022/14</b>

Objet de la délibération
<b>INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE</b>

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	11

Date de la convocation
21/06/2022

Date d'affichage
21/06/2022

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mantes la Jolie  
Le : 29/06/2022  
Et  
Publication ou notification du 29/06/2022

L'an 2022 et le 27 Juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pascal BRUSSEUX, Maire

#### **Présents :**

M. BRUSSEUX Pascal, Maire,  
Mmes : CLOUS Virginie, DEIMAT Caroline, DOS SANTOS Patricia, FERRANT Bénédicte, FLEURY Kristel, LECOINTE Patricia  
MM : BORDE Lilian, HEYBLOM Frédéric, , RAMEAU Stanislas,

#### **Absent (s) excusés :**

Mme BROGE-LE PAIH Lydia ayant donné procuration à M. HEYBLOM Frédéric

#### **Excusé(s) :**

Mlle Corinne PINARD  
M.MAILLARD Hervé

#### **Absent(s) :**

MM : GOMEZ Dany, HAUETER Maxime,

**A été nommé(e) secrétaire :** Monsieur Frédéric HEYBLOM

#### **Objet de la délibération : INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE**

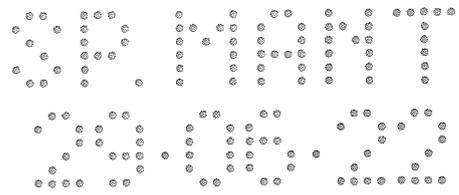
Vu la démission légitime adressée par Monsieur Jean-Luc VALLON conseiller municipal, suite à son déménagement en province, qui a été réceptionnée en mairie le 15 avril 2022,

Vu l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant que « les démissions des membres du conseil municipal sont adressées au maire. La démission est définitive dès sa réception par le Maire, qui en informe le représentant de l'État»,

Vu l'article L 270 du Code Électoral, précise que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Madame Patricia LECOINTE, suivante sur la liste, a été sollicitée pour remplacer Monsieur Jean-Luc VALLON,

.../...



Référence
2022/14

-2-

Le tableau du Conseil Municipal, tenant compte de cette installation, sera modifié en conséquence.

Le Conseil Municipal est donc invité à prendre acte de l'installation de Madame Patricia LECOINTE en qualité de conseillère municipale puis à valider l'intégration de ce dernier en lieu et place de Monsieur Jean-Luc VALLON, conseiller municipal démissionnaire, au sein des instances suivantes dont celui-ci était représentant : Commission Culture et Vie Locale- Communication.

L'intéressée n'a pas souhaité participer aux commissions suivantes : Urbanisme environnement, et Finances, travaux et sécurité.

Elle sollicite de participer, en revanche, à la commission Scolaire et Pétiscolaire.

La composition des commissions sera modifiée en conséquence.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Le Conseil Municipal :**

- **Prends acte de l'installation d'une nouvelle Conseillère municipale : Madame Patricia LECOINTE**
- **Valide son intégration au sein des commissions municipales :**
  - o *Commission Scolaire et pétiscolaire*
  - o *Commission Culture et Vie locale – Communication*

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 29/06/2022

**Le Maire**  
**Pascal BRUSSEAUX**

